

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 02 février 2026

DATE DE LA CONVOCATION

26 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 28
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 3
Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2026

**L'an deux mil vingt six
Et le 02 février à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),
Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Michel LAURENT a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Membres Titulaires absents ou excusés :

Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Laurent ALLANIC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-009-2026

Objet : Cession des parcelles WI n°26 et 100 situées Le Buisson des Blés à Mont-près-Chambord

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président de l'aménagement et des infrastructures, indique que suite aux différentes cessions intervenues dans le secteur du Buisson des Blés, la Communauté de communes se retrouve propriétaire de deux parcelles qui ne sont pas commercialisables, à savoir :

- WI n°26, d'une surface de 4 592 m² (bande de terrain en prairie aujourd'hui entretenue par la commune) ;
- WI n°100 : d'une surface de 642 m² (triangle en haut à gauche), sur laquelle est située un bassin de récupération des eaux pluviales.

En ce qui concerne le prix de vente, Monsieur le Vice-président précise que l'entretien de ces parcelles étant réalisé par la commune de Mont-près-Chambord, il y a lieu de céder l'ensemble au prix de 1,00 € net vendeur, par dérogation à l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 05 janvier 2026.

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil de bien vouloir :

- Approuver la cession des parcelles cadastrées section WI n°26 et 100 d'une superficie totale de 5 234 m² situées Le Buisson des Blés à Mont-près-Chambord, au profit de la commune de Mont-près-Chambord, moyennant le prix de 1,00 € net vendeur, par dérogation à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 05/01/2026 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes (notarié ou administratif) correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section WI n°26 et 100 d'une superficie totale de 5 234 m² situées Le Buisson des Blés à Mont-près-Chambord, au profit de la commune de Mont-près-Chambord, moyennant le prix de 1,00 € net vendeur, par dérogation à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 05/01/2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les actes (notarié ou administratif) correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANIC



Le Président

Gilles CLEMENT

